

Atelier « spécial hébergeurs »

QUE PEUT FAIRE LE CDT DE LA MARNE POUR LES HEBERGEURS ?

24 novembre 2009



Que peut faire le CDT de la Marne ?

- Renforcer les liens entre le CDT et les hébergeurs marnais

- L'animation du réseau existant

s'appuyant sur les partenaires du CDT : Gîtes de France, Clévacances, Chambre d'Agriculture, Logis de la Marne, UMIH 51, Chambre Syndicale de l'Industrie Hôtelière de la Marne...

Le Pôle Marché du CDT = fédérateur et animateur de ce réseau

Animatrice : Noémie METZINGER

Que peut faire le CDT de la Marne ?

=> Objectif : Accompagner les hébergeurs dans leur développement touristique et leur mise en marché

Comment ?

Que peut faire le CDT de la Marne ?

1) Le CDT, conseiller auprès des porteurs de projets

Il vous informe sur :

- La création et la reprise d'hébergements touristiques (hôtels, résidences de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes, campings)
- La réglementation générique
- Les démarches administratives
- La faisabilité de projets
- Les conditions d'exploitation
- Les aides financières
- Le classement et les labels (le CDT animateur du label Tourisme et Handicap)
- La réglementation relative à l'accessibilité
- Les statistiques touristiques (Observatoire Départemental)

Que peut faire le CDT de la Marne ?

2) Le CDT, centre de ressources au service des hébergeurs marnais

Il met à votre disposition :

- Une bibliothèque

1455 ouvrages consultables sur place et sur rendez-vous

- Ses brochures touristiques, gratuitement et en nombre, pour aider vos clients à découvrir le département

Que peut faire le CDT de la Marne ?

- Un « espace partenaires » sur le site Internet : www.tourisme-en-champagne.com

- Etudes et publications (étude de Coach Omnium), fiches marchés, statistiques touristiques, label Tourisme et Handicap...

- Adresses utiles

- Informations sur les missions du CDT

- Actualités

- Un espace pour organiser votre covoiturage

- Un « accès personnalisé », dans l'« espace partenaires »

- Mise à jour de vos coordonnées

- Création gratuite de votre page Internet



Que peut faire le CDT de la Marne ?

- En 2010, le CDT souhaite renforcer les liens avec les hébergeurs de 2 manières :
 - Renforcer le contenu de l'« espace partenaires » du futur site Internet du CDT, pour les hébergeurs :
 - Un regroupement d'informations : contacts des têtes de réseaux, formations, presse spécialisée, liens utiles sur le tourisme, publications et études diverses, etc...
 - Des fiches conseils : Exemples :
 - Comment créer un gîte ou une chambre d'hôte ?
 - Comment créer et/ou améliorer son site Internet ?
 - Comment participer à des salons touristiques ?
 - Comment travailler en réseau avec les prestataires touristiques voisins et les institutionnels touristiques ?



Que peut faire le CDT de la Marne ?

- Vous rassembler et vous présenter des sujets directement liés à vos métiers :

Organisation d'ateliers, de conférences sur des sujets liés à l'hébergement : réglementation, communication, labels, évolution des pratiques touristiques, etc...



Que peut faire le CDT de la Marne ?

⇒ Le CDT a besoin de connaître les attentes des hébergeurs

- Enquête menée en septembre
- Questionnaire actuel à remplir
- Remarques et besoins à faire remonter à Noémie METZINGER (n.metzinger@tourisme-en-champagne.com / Tél. : 03 26 69 59 30)

MERCI DE VOUS MOBILISER

MERCI DE VOTRE ATTENTION